

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Elections 2023 : bulletin unique pour la présidentielle et les législatives !

LE président du Centre gabonais des élections (CGE), Michel Stéphane Bonda, a annoncé hier les nouvelles modalités de vote au Gabon. Au cours d'une conférence de presse organisée à la Cité de la Démocratie, il a indiqué qu'il serait désormais question de bulletin unique pour les scrutins présidentiel et législatif. Tandis que le principe d'un bulletin distinct a été retenu pour les locales. Toute chose, selon l'orateur, conforme à la loi électorale et aux prérogatives de l'institution dont il a la charge.

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

DES nouvelles modalités de scrutin au Gabon ont été annoncées hier par le Centre gabonais des élections (CGE). Son président, Michel Stéphane Bonda, les a rendues publiques au cours d'une conférence de presse qu'il a animée hier au siège de l'institution en charge des élections au Gabon. Ainsi, lesdites modalités de scrutin concernent, tout d'abord, le bulletin unique pour le vote des candidats à la présidentielle et aux législatives. Il s'agira ainsi d'un scrutin uninominal pour ces deux types d'élection. Tout comme, il a été adopté le principe d'un bulletin distinct pour l'élection des conseillers locaux relevant d'un scrutin de liste. Pour Michel Stéphane Bonda, la modalité d'adopter un bulletin unique pour les deux types d'élection aux scrutins uninominaux et par parti politique pour voter le président de la République et les députés à l'Assemblée nationale le 26 août 2023, pour inhabituelle qu'elle puisse paraître, va s'établir comme une réelle opportunité pour les électeurs au travers de l'acquisition d'un nouvel outil de

facilitation du système électoral. Non sans considérer que cette "modélisation" s'impose comme "la meilleure option qui va prévenir alors toutes les lacunes et aspérités susceptibles de contrarier la bonne administration des élections générales 2023", a-t-il souligné. Tout en déclarant que les candidats indépendants vont disposer de bulletins distincts garantissant leur expression. En outre, au sujet du dépouillement, le processus se déroulera en respectant les modalités habituelles avec cependant l'adjonction de deux tableaux. Autrement dit, les trois tableaux, ainsi mis en évidence, sont dédiés respectivement à l'affichage des résultats de l'élection du président de la République, des députés à l'Assemblée nationale et celle des membres des Conseils municipaux et départementaux. Avant d'ajouter que la rédaction des procès-verbaux se fera suivant le rituel d'usage avec, "cependant, la contrainte d'établir dans chaque bureau de vote autant d'exemplaires de procès-verbaux que de candidats en lice", a-t-il expliqué.

Lors de la séance de questions-réponses, le président du CGE a précisé que les nou-

velles modalités qui participent à l'amélioration des procédés de vote devront faire l'objet des campagnes d'information, de sensibilisation et pédagogie sur l'ensemble du territoire national afin de permettre aux futurs électeurs d'être au fait de la situation et de remplir correctement leur devoir.

Si ces "améliorations" intègrent, tout aussi, les préoccupations des acteurs politiques politiques de tous bords (lire ci-contre), il a assuré que le CGE, selon les dispositions de la loi, peut faire toutes les modifications pour conforter la pratique électorale au Gabon. Anticipant sur d'éventuelles critiques, M. Bonda a martelé que ces nouvelles modalités obéissent également à certaines dispositions pratiques devant permettre d'alléger l'action de voter le 26 août prochain (Lire ci-contre).

A noter que les conclusions de l'assemblée plénière d'hier ont conforté l'idée d'un processus électoral qui a atteint sa vitesse de croisière et dont la prochaine étape dans le calendrier devrait être le lancement de la campagne de la présidentielle, le 11 août prochain.



Le président du CGE, Michel Stéphane Bonda, lors de son exposé.



Photo: DR